

# RECAPITULATIF DES AIDES DEDIEES À LA MOBILITÉ

En Auvergne-Rhône-Alpes pour la filière Construction

## Aides à l'investissement dans des stations



# Préambule

Ce guide a été réalisé dans le but de dresser le panorama des principales aides existantes en Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet de la mobilité pour les entreprises.

Il résume les aides de l'Etat, de la Région, de collectivités locales ou d'autres organismes. Ce document est non exhaustif. Si une de ces aides vous intéressent, vous pouvez cliquer sur les liens indiqués pour en savoir plus.

Ce panorama a été actualisé en décembre 2022. Les conditions d'éligibilité aux aides ont pu évoluer depuis.

De manière générale, nous vous conseillons de prendre contact avec les personnes en charge des dispositifs afin de bénéficier de leur aide dans le montage des demandes.

Par ailleurs, les organisations professionnelles de la Construction demeurent à votre écoute sur ce sujet.

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes

# Programme Advenir de l'AVERE – Parking privé ouvert au public

## Objet :

Programme d'aide à l'investissement pour l'installation de bornes de recharge ouvertes à tout public sur parking privé.

**Eligibilité :** Le demandeur doit être en relation avec un installateur dont les offres sont labellisées par le programme. La demande de prime est généralement réalisée par l'installateur directement. Le montant de la prime peut être versé soit au demandeur, soit à l'installateur selon les relations établies avec les deux parties.

Les points de recharge doivent être accessibles à tout public sans discrimination.

## Montant :

- Coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **30%** plafonné à un montant maximal par point de recharge en fonction de leur puissance (de 1 000 € HT à 2 700€ HT selon la puissance)

**Détails :** <https://advenir.mobi/borne-ouverte-au-public/>



# Programme Advenir de l'AVERE - Point de recharge à destination de flottes de poids lourds

## Objet :

Programme d'aide à l'investissement pour l'installation de bornes de recharge à destination de flottes de poids lourds

**Éligibilité :** Sont éligibles les 1 000 premiers points de recharge déployés par une entreprise privée ou une personne publique d'infrastructures de recharge à destination de véhicules poids lourds de catégorie N2 ou N3

## Montant :

- Coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **50%** plafonné à un montant maximal par point de recharge en fonction de leur puissance (de 2 200 € HT à 15 000€ HT selon la puissance)
- Pour les déploiements d'infrastructure de recharge supérieure à 500 kVA, le programme Advenir finance les projets de déploiement intégrés comprenant également les équipements électriques liés à ce type de puissances de recharge : demande de raccordement, transformateurs, modules de puissance, etc.

**Détails :** <https://advenir.mobi/borne-flottes-poids-lourds/>



Document réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours...

...de ses membres de Droit et partenaire :



...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon  
AURA HLM  
BTP Banque Lyon  
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes  
CCI Savoie  
DDT 01  
DDT 03  
DDT 07  
DDT 15  
DDT 26  
DDT 38  
DDT 42

DDT 43  
DDT 63  
DDT 69  
DDT 73  
DDT 74  
Fédération du BTP 01  
Fédération du BTP 03  
Fédération du BTP 26/07  
Fédération du BTP 38  
Fédération du BTP 42  
Fédération du BTP 43  
Fédération du BTP 63

Fédération du BTP 69  
Fédération du BTP 73  
Fédération du BTP 74  
Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes  
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes  
Métropole de Lyon  
Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes  
Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes  
UNGE Rhône-Alpes  
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne



**CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
04-72-61-06-30  
contact@cercara.fr | www.cercara.fr | www.cerc-actu.com  
 CERC Auvergne-Rhône-Alpes